

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 NOVEMBRE 2014 A 20H30**

**Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN, H. FALGARI, D. FRACH, J. FRACH, G. PASCAL, I. PERETTI, B. RINGUELET, P. ROUSSOTTE, CH. SERRE.**

**Absents excusés : S. FOURNIS, C. QUITTARD**

**PRISE DE COMPETENCE POUR LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Vu l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la carte communale a été approuvée par le Conseil Municipal le 12 Août 2005 et par Monsieur Le Préfet du Gard le 30 septembre 2005,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prendre la compétence pour délivrer au Nom de la Commune de VERFEUIL les autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol déposés à compter du premier janvier 2015.

AUTORISE Madame Le Maire à signer et délivrer au Nom de la Commune de VERFEUIL des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol, à compter du premier janvier 2015.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT A Monsieur Christian FRACH.**

Madame Le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle section A N°91 sise à CLAPEYRET pour la création d'un emplacement afin de recevoir les containers ordures ménagères et tri sélectif de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Cette convention sera signée avec Monsieur Christian FRACH propriétaire de la parcelle Section A N°91 sur laquelle sera créé cet emplacement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire et après délibération, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle Section A N°91 sise à Clapeyret.

## VŒU RELATIF AU PROJET DE FUSION DES REGIONS LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES.

Au cours de son histoire, la France s'est dotée d'un appareil administratif territorial important. Aujourd'hui, force est de constater que les structures publiques se superposent et que les champs d'intervention des collectivités s'additionnent générant un manque de lisibilité de l'action publique pour nos concitoyens et un gaspillage des deniers publics.

Il y a donc nécessité à réformer mais pas à n'importe quel prix et en faisant n'importe quoi !

Les résultats des dernières élections sénatoriales dans le Gard et au-delà ont démontré la méfiance voire le rejet de la part des élus locaux de la réforme territoriale proposée.

La réorganisation des régions en treize blocs, sans analyse des pertinences géographiques et des bassins de vie, sans concertation avec les élus des territoires concernés, ne peut que contribuer à poursuivre notre inefficacité organisationnelle. La réforme territoriale engage notre pays pour plusieurs décennies : elle mérite une réflexion approfondie et ne doit répondre qu'au seul intérêt général.

Le projet de Loi prévoit sans la moindre consultation des élus locaux, des acteurs économiques et sociaux, des populations concernées de fusionner le Languedoc-Roussillon à Midi-Pyrénées. Nous aurions préféré une grande région « Arc Méditerranéen » mais tel n'est pas le cas.

Le Gard est géographiquement, résolument tourné vers la Méditerranée, son économie s'inscrit dans le triangle d'or constitué des villes de Nîmes, Arles et Avignon et ses traditions séculaires le portent naturellement vers la culture provençale. La Camargue, regroupant notre département et celui des Bouches-du-Rhône, en est le meilleur exemple.

Une récente enquête auprès de 500 chefs d'entreprise gardois ainsi qu'un rapport officiel de France Stratégies démontrent toute la pertinence du rattachement de notre département à la région voisine.

Si l'on peut comprendre que l'Ouest de la région subisse l'attraction toulousaine, notre département avec Nîmes comme chef-lieu, structuré par le Rhône, ne peut s'intégrer à un territoire organisé autour de la Garonne...

Il en est de même à notre avis du département de l'Hérault.

C'est pourquoi, Le Conseil Municipal de VERFEUIL réuni dans sa séance du 20 novembre 2014 interpelle le Gouvernement afin, dans la mesure où il persévérerait dans sa volonté de démanteler notre belle région Languedoc Roussillon, que le département du Gard soit intégré à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et souhaite que la population gardoise soit consultée quant à son avenir.

### TARIF STATIONNEMENT CAMION PIZZAS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est sollicitée par Monsieur Willy MANSARD propriétaire du camion pizzas « El Diablo Verde » pour un emplacement un soir par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M. Willy MANSARD à installer son camion pizzas « El Diablo Verde » un soir par semaine et fixe le tarif d'emplacement à 50€ par an.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LEMERER Erica qui sollicite la commune pour des rangements supplémentaires pour son association « Les Minots des Garrigues ».

Le conseil décide de ne pas accéder à cette demande car il n'y a plus de place de disponible pour mettre des rangements supplémentaires.

Il est recommandé à l'association de faire un peu de tri dans tous les jouets qui se trouvent dans le local afin de dégager de l'espace.

Madame Le Maire informe le conseil qu'elle est saisie d'une demande d'emplacement par un commerçant ambulant pour de la ventes de fruits et légumes et de charcuterie.

Il est décidé que le meilleur jour pourrait être le dimanche matin devant la boulangerie vu qu'il y a déjà un stand de fromage de chèvres.

En cas d'empêchement pour le dimanche on pourrait proposer le mercredi matin.

Il faut faire la demande de devis pour les bâtiments communaux concernant l'amiante. Une étude va être lancée.

Madame Le maire informe le conseil que l'Association pour la ligue contre le cancer fait une demande de subvention.

A la majorité des membres présents cette demande de subvention est rejetée. (Pour 5 Contre 8).

Monsieur Bernard PANTEL informe le conseil qu'un devis a été demandé à Monsieur LAMBERT afin de refaire la bâche du podium. Le devis est de 1504 Euros.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire signale qu'une alarme a été posée afin de protéger la mairie des intrusions comme cet été.

D'autre part on pourrait prendre un abonnement pour l'entretien. Il est décidé à l'unanimité des membres présents de signer « La Formule Technique » au prix de 9.90€ par mois.

On verra après usage si on change de formule.

Madame Le maire informe que les travaux de dévoiement de la conduite d'eau du MAS MOUTON doit être réalisée.

Il est nécessaire de sortir les tuyaux d'eau qui passent dans des terres privées. Ces travaux seront réalisés en même temps que l'extension de la conduite d'eau du mas mouton.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise TPCR pour un montant de 4200€ HT, (1 abstention 12 pour).

Madame Le maire informe également que la traversée de route pour le branchement de Monsieur Christian FRACH sera réalisée par l'entreprise CHATAIGNIER pour 1800€TTC. (1 contre 12 pour).

Pour terminer Madame Le maire informe les conseillers que le 19 Décembre 2014 aura lieu l'arbre de Noël des enfants des employés. Une petite cérémonie sera faite dans la salle du conseil à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.